



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/983
9 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 4 AU RÈGLEMENT No 91

(Feux de position latéraux)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-cinquième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente et unième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2003/58, sans modification (TRANS/WP.29/953, par. 125).

Annexe 5, modifier comme suit:

«Jaune-auto: ...
 limite vers le blanc: $y \geq 0,790 - 0,670 x$ »
